

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Monika Berlus](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9183eaf277f8ae89a5ee1868>

Date d'obtention : 2024-01-25 23:48:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer les personnes impliqués (victime et autres)
- Déclencher le protocole avec la victime ainsi que les autres qui sont impliqués et remplir la grille d'évaluation (individuellement)
- Toujours communiquer avec le service de police pour les mettre au courant de la situation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Toujours consulter les témoins pour s'assurer si les informations sont similaires a la victime
- Nous avons le droit de confisquer le téléphone pour arrêter la propagation afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la l'élève.
- Ne pas prendre connaissance de la photo

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- La grille d'évaluation
- Demander a la victime de décrire ce qu'il y a sur la photo, car cela peut mettre la victime mal a l'aise